



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'appel à projets citoyens le 1er juin 2022

Conférence de presse

Lundi 23 mai 2022

À 17 h 30

Au théâtre de verdure du parc Tassart



Contact Presse :

Ville de Cahors : Claudine Brazier - Tél. 05 65 20 89 41 - cbrazier@grandcahors.fr

COMMUNIQUÉ

Lancement de la première édition de l'appel à projets citoyens

Les initiatives citoyennes font grandir la ville

À Cahors, la participation citoyenne inspire la Ville dans la réalisation de ses projets. Depuis 2008, les outils visant à faire vivre la démocratie locale et à associer directement les citoyens aux processus de décision se développent (réunions de quartier, Conseil citoyen, Conseil municipal enfants, service Proximité, Commission extra-municipale du temps long, concertation préalable au plan vélo, concertation pour la place Chapou, agora d'agriculture urbaine...etc).

Face aux enjeux majeurs de transition écologique, démocratique et numérique, **la Ville poursuit et étend sa dynamique participative pour associer encore plus les citoyens à la prise de décision, à l'organisation et à l'anticipation des transitions.**

Une enveloppe de 30 000 € pour soutenir une à cinq initiatives citoyennes

Dans ce cadre, et comme elle s'y était engagée, la Ville lance son premier budget participatif qui permettra de soutenir un ou plusieurs projets retenus dans le cadre d'une nouvelle opération : un appel à projets citoyens. Elle a décidé de confier la gestion et l'animation de ce budget participatif et de cet appel à projets à la Commission extramunicipale du temps long.

Une enveloppe globale d'investissement de 30 000 € en 2022 sera attribuée à un ou plusieurs projets lauréats (au maximum cinq projets).

Des projets d'intérêt général

Les projets devront être d'intérêt général, apolitiques, à but non-lucratif et se dérouler à Cahors.

Ils pourront concerner des actions dans les domaines de l'environnement et de la transition écologique, la solidarité, le sport, la santé, la citoyenneté, l'éducation, la culture, le patrimoine, l'intergénérationnel, la jeunesse, les mobilités...ou toute autre thématique, à condition que le projet soit compatible avec les principes mentionnés dans le règlement de l'appel à projets.

L'opération est ouverte à toutes les formes d'initiatives citoyennes qui devront obligatoirement être portées par une association loi 1901. Elle entend susciter des projets par des associations ancrées ou au contraire émergentes au sein de la cité.

Les critères d'éligibilité ont été définis par les membres de la Commission extra municipale du temps long et sont retranscrits dans le projet de règlement intérieur qui sera soumis au vote du Conseil municipal du 23 mai 2022. Celui-ci précise les modalités concrètes de déploiement de l'appel à projets citoyens et d'attribution du budget participatif dédié.

Les candidatures en ligne sont ouvertes du 1er juin au 15 septembre 2022

À l'issue de l'étape du **dépôt candidatures en ligne sur www.cahorsagglo.fr**, la Ville de Cahors vérifiera la recevabilité technique, juridique et financière des projets qui seront ensuite examinés par la Commission extra-municipale du temps long, qui procédera au choix du ou des projets lauréats (jusqu'à cinq projets retenus). Ces derniers donneront lieu en suivant au soutien de la Ville par l'attribution d'une subvention d'investissement par délibération du Conseil municipal compétent en la matière.

→ Règlement à consulter sur : www.cahorsagglo.fr / Je participe / Appel à projets citoyens

→ Dossier de candidature à déposer en ligne à partir du mercredi 1er juin jusqu'au 15 septembre 2022